cerfa
N° 10832*02

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Remise à zéro

DEMANDE DE CARTE EUROPÉENNE D'ARMES À FEU

☐ **PREMIÈRE DEMANDE**

☐ **RENOUVELLEMENT OU MODIFICATION**

(Application de l'article 142 du décret du 30 juillet 2013)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978 – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

ÉTAT CIVIL

Nom (nom de naissance) : _____

Nom d'usage(1) facultatif : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
Jour *Mois* *Année*

A : _____

Nationalité : _____

et preuve de la qualité de résident en France au sens de l'article 135 du décret du 30 juillet 2013.

Domicile(2) : _____
Numéro, nature et nom de la voie

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville ou commune : _____

ARMES POUR LESQUELLES LA DEMANDE EST FAITE

Type(3)	Marque / Modèle	Calibre	N° de fabrication	Catégorie

(1) Le nom d'usage, c'est-à-dire le NOM de l'époux(se) veuf(ve) Nom de l'autre parent ajouté au NOM DE NAISSANCE. Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul NOM DE NAISSANCE.
(2) Joindre une pièce justificative du domicile.
(3) Fusil, Carabine, Pistolet, Revolver.

Le demandeur doit joindre pour les armes ci-dessus les copies certifiées conformes des autorisations de détention des armes de catégorie B, les copies certifiées conformes des récépissés de déclaration des armes de la catégorie C et les copies certifiées conformes des récépissés d'enregistrement des armes visées au 1° de la catégorie D.

Fait à _____, le _____
Signature du demandeur :

☒ **Volet n=°1 : Destiné à la préfecture.**

☐ **Volet n=°2 : Destiné au déclarant.**

cerfa
N° 10832*02

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE CARTE EUROPÉENNE D'ARMES À FEU

☐ **PREMIÈRE DEMANDE**

☐ **RENOUVELLEMENT OU MODIFICATION**

(Application de l'article 142 du décret du 30 juillet 2013)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978 – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

ÉTAT CIVIL

Nom (nom de naissance) : _____

Nom d'usage(1) facultatif : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
Jour *Mois* *Année*

A : _____

Nationalité : _____

et preuve de la qualité de résident en France au sens de l'article 135 du décret du 30 juillet 2013.

Domicile(2) : _____
Numéro, nature et nom de la voie

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville ou commune : _____

ARMES POUR LESQUELLES LA DEMANDE EST FAITE

Type(3)	Marque / Modèle	Calibre	N° de fabrication	Catégorie

(1) Le nom d'usage, c'est-à-dire le NOM de l'époux(se) veuf(ve) Nom de l'autre parent ajouté au NOM DE NAISSANCE. Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul NOM DE NAISSANCE.
(2) Joindre une pièce justificative du domicile.
(3) Fusil, Carabine, Pistolet, Revolver.

Le demandeur doit joindre pour les armes ci-dessus les copies certifiées conformes des autorisations de détention des armes de catégorie B, les copies certifiées conformes des récépissés de déclaration des armes de la catégorie C et les copies certifiées conformes des récépissés d'enregistrement des armes visées au 1° de la catégorie D.

Fait à _____, le _____
Signature du demandeur :

☐ **Volet n=°1 : Destiné à la préfecture.**

☒ **Volet n=°2 : Destiné au déclarant.**